

# RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES



## Questions de M. Stéphane Lucchini (340 actions) (1/4)

---

- **Question 1 : Compte tenu des informations dont le Conseil d'Administration disposait dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, la Société pouvait-elle remplir ses obligations financières à termes et la restructuration financière (objet de cette AGE) n'aurait-elle pas dû être anticipée en lieu et place de l'augmentation de capital de janvier 2016?**
- Au moment où nous préparions, fin 2015, l'augmentation de capital de début 2016, notre vision et nos anticipations, largement partagées avec les experts et les sociétés du secteur étaient les suivantes :
  - le prix du baril devait rebondir dans une fourchette comprise entre \$65 et \$70 à l'horizon fin 2017-mi 2018 ;
  - après des baisses du chiffre d'affaires annuel de près de 20% en 2014 et près de 30% en 2015, le chiffre d'affaires 2016 devait être en recul de près de 25%, pour se rétablir en 2017 et revenir à un niveau proche de celui de 2015, et progresser en 2018 ; et
  - sur ces bases, la dette du Groupe devait être contenue, avec un levier (ratio 'dette nette sur EBITDA') inférieur à 5x tout au long de l'année 2016 pour ensuite diminuer et repasser au-dessous de 3x à l'horizon mi-2018.
  - Nous avons donc un ensemble cohérent fin 2015 de (i) perspectives de reprise de marché avec un rebond fin 2016/début 2017, (ii) extension des maturités des différentes dettes – repoussées pour les premières échéances à 2019 (TLB et Senior Notes) et du RCF en 2018 (sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital) et (iii) un besoin de liquidités supplémentaires pour financer le plan de transformation.
  - Le calibrage de cette augmentation de capital (environ €350m en montant brut, correspondant à un produit net pour l'entreprise de €338m) a ainsi été déterminée sur la base de dépenses à venir au titre du plan de restructuration industrielle : près de \$200M au titre des mesures additionnelles annoncées à l'automne 2015; près de \$100M au titre des mesures lancées antérieurement (fin 2014/début 2015).



# Questions de M. Stéphane Lucchini (340 actions) (2/4)

---

- **Question 1 (suite):**

- Nos hypothèses à l'époque, en ligne avec le consensus des experts et des sociétés du secteur, nous permettaient avec le nouvel équilibre de nos activités d'envisager de dégager les cash-flow suffisants pour assurer le service de nos frais financiers et de nos échéances de dettes.
  - Ces perspectives financières établies à ce moment-là avaient été partagées avec les banques prêteuses et jugées suffisamment crédibles pour convenir d'un nouveau profil de covenant. D'ailleurs sur ces bases les banques avaient accepté de garantir l'augmentation de capital
- Toutefois, les conditions de marché se sont finalement avérées bien plus défavorables que prévues :
    - (i) la baisse annuelle de chiffre d'affaires en 2016 a finalement été proche de 45% (au lieu de 25%) ;
    - (ii) l'EBITDA 2016 a été très en retrait par rapport aux attentes ;
    - (iii) le ratio de levier a atteint 7,1x à fin 2016 ; et
    - (iv) au total, sur la période 2016-2018, le Groupe estime que le volume manquant de chiffre d'affaires cumulé, par rapport aux anticipations, atteindrait près de \$2Mds, correspondant à un volume manquant d'EBITDA - et donc une dégradation à due concurrence du niveau de liquidité - de près de \$1Md sur la période.

C'est fort de ce constat d'un déséquilibre profond et très difficilement résorbable de la situation financière du Groupe que CGG a décidé d'engager le processus de restructuration financière.



# Questions de M. Stéphane Lucchini (340 actions) (3/4)

---

- **Question 2 : Pour quelles raisons certains administrateurs n'ont-ils (elles) pas participé à l'augmentation de capital de 2016?**
  - Les résidents étrangers ne pouvaient réglementairement pas souscrire à l'opération;
  - Anne Guérin représente la BPI qui a souscrit.
- **Question 3: Est-il opportun de maintenir la politique de rémunération variables des Directeurs Généraux compte tenu de la situation financière de l'entreprise?**
  - La part variable de la rémunération est une partie intégrante du package de rémunération des dirigeants. CGG a d'ailleurs une politique généralisée de rémunération variable auprès de ses salariés.
  - Le montant cible de la part variable de la rémunération du directeur général est basé pour les 2/3 sur des indicateurs financiers et pour 1/3 sur des indicateurs individuels.
  - Les indicateurs financiers sont les suivants (pondération de 25% pour chaque indicateur): free cash flow du Groupe, chiffres d'affaires externe du Groupe, EBIT du Groupe et EBITDA moins les investissements incorporels et corporels dégagés lors de l'exercice. Ces indicateurs sont revus par l'ARC.
  - L'ensemble de ces objectifs sont fixés de manière exigeante par le conseil en cohérence avec les objectifs que le groupe souhaite atteindre. Il en résulte que compte tenu des objectifs contraignants fixés, sur les trois dernières années, le taux global de réalisation s'est étalé de 37% à 76% du montant cible de la rémunération variable.
  - La rémunération variable dépend ainsi de l'atteinte de ces objectifs particulièrement important ces dernières années compte tenu des objectifs de restructuration du groupe.



## Questions de M. Stéphane Lucchini (340 actions) (4/4)

---

- **Dans quelle mesure les critères quantitatifs fondés sur la réalisation d'objectifs budgétaires du Groupe ont-ils été atteints?**
  - Sur l'année 2016, sur la base de la réalisation des critères individuels et financiers, le taux global de réalisation a été arrêté à 61% du montant cible de la rémunération variable. Le taux d'atteinte des objectifs financiers n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité commerciale.



## Questions de M. Guillaume Pajot (1 512 actions) (1/3)

---

- **Question 1 : Pourquoi ne pas arrêter votre inscription au SRD ?**
  - Depuis le 29 décembre 2015 et suite à notre capitalisation boursière en deçà de 1 milliard d'euros, Euronext nous a positionné dans le compartiment SRD long et donc shorter CGG est impossible sur la plateforme Euronext.
- **Question 2: Pourquoi ne pas communiquer de façon positive sur vos perspectives ?**
  - En tant que société cotée, la communication est très encadrée.
  - Nous sommes tenus d'informer le marché sur la réalité de nos perspectives et qu'on se doit d'être prudents et réalistes compte tenu des conditions de marché très volatiles dans lesquelles nous évoluons.
  - Concernant les annonces de contrats commerciaux, étant sur des segments très compétitifs, très souvent nos clients ne souhaitent pas que nous communiquions. Nous donnons déjà beaucoup d'information sur nos business que nos concurrents n'hésitent pas à utiliser.
- **Question 3 : Pourquoi ne pas rechercher à s'adosser à un autre groupe pétrolier solide comme Total ou Technip ?**
  - Dans notre contexte actuel, il ne semble pas y avoir d'appétit pour une consolidation ou verticalisation de la part de nos clients.



## Questions de M. Guillaume Pajot (1 512 actions) (2/3)

---

- **Question 4: Pourquoi laissez-vous autant de ragots se propager sur les forums boursiers?**
  - On ne peut pas empêcher les personnes de s'exprimer.
  - La politique de la Société est de communiquer à travers les canaux officiels et réglementés.
- **Question 5: Pourquoi l'indemnité de départ du Président du Conseil d'administration de CGG s'estime pour partie sur un ratio basé entre le cours de CGG rapporté à l'évolution du SBF 120 sur la même période, dans la mesure où CGG ne fait plus partie du SBF 120 ?**
  - Le président du conseil d'administration ne bénéficie pas d'une indemnité de départ.
  - Concernant l'indemnité de départ du Directeur Général, la condition de performance attachée a en effet été modifiée en janvier 2017, la référence à la performance du SBF 120 ou de l'OSX étant devenu non pertinente. La nouvelle condition de performance établie correspond au taux moyen d'atteinte des objectifs de la part variable annuelle qui doit s'élever en moyenne sur 3 ans à au moins 40%.
- **Pourquoi les jetons de présences ne sont pas versés en actions CGG (680 000 €) étant donné que vous demandez aux actionnaires des efforts financiers pour soutenir votre capital et votre pérennité ?**
  - Les administrateurs ne font pas partie des personnes éligibles aux mécanismes légaux d'actionnariat salarié (attribution gratuite d'actions et options de souscription ou d'achat d'actions) sauf s'ils exercent la fonction de Président du Conseil d'administration ou qu'ils cumulent leur mandat d'administrateur avec une fonction exécutive de DG ou DGD. Conformément aux dispositions des articles L225-44 et L225-45 du code de commerce, les jetons de présence ne peuvent être réglés qu'en numéraire.



## Questions de M. Guillaume Pajot (1 512 actions)(3/3)

---

- **Pour quoi le critère « objectifs quantifiables » ne représente que 25% de la rémunération variable dans la mesure ou la « partie qualitative » (75%) résiduelle est plus difficile à apprécier factuellement en terme de réalisation ?**
  - La rémunération variable du Directeur Général est soumise à la réalisation d'objectifs personnels quantifiables (pour 1/3 de sa rémunération variable) et d'objectifs financiers (pour 2/3 de sa rémunération variable). Tous ces critères sont quantifiables.
- **Pourquoi la rémunération variable pluriannuelle n'est pas à 100% versable en action CGG?**
  - Depuis la décision du conseil d'administration du 23 juin 2016, le système de rémunération variable pluriannuelle est constitué d'unités de performance remplaçant les plans d'actions gratuites sous conditions de performance passés. Ce système permet de lier plus étroitement cet élément de rémunération avec la performance combinée du titre et la performance économique du Groupe dans son ensemble et sur le moyen terme.

